

Hadopi

numérique et l'innovation

Pratiques culturelles en ligne des jeunes internautes

Comparaison des pratiques des internautes de 8-14 ans et de 15-24 ans

Raphaël Berger (Directeur des études et de l'offre légale, Hadopi)





















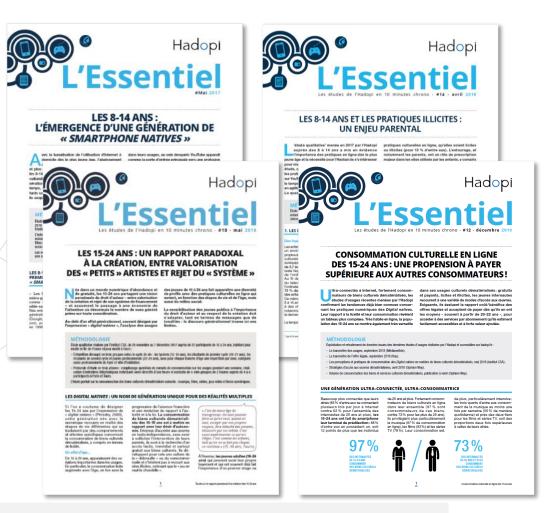




Méthodologie et sources de données

Données issues des études suivantes réalisées par l'Hadopi depuis 2017 :

- Les pratiques culturelles en ligne des 8-14 ans, étude quali, 2017 et étude quanti, 2018
- Les perceptions et pratiques de consommation des "digital natives" en matière de biens culturels dématérialisés, étude quali, 2018
- Baromètre des Usages, 2018
- Stratégies d'accès aux œuvres dématérialisés 2018, étude quali quanti, 2017



Toutes les études sont disponibles en ligne sur

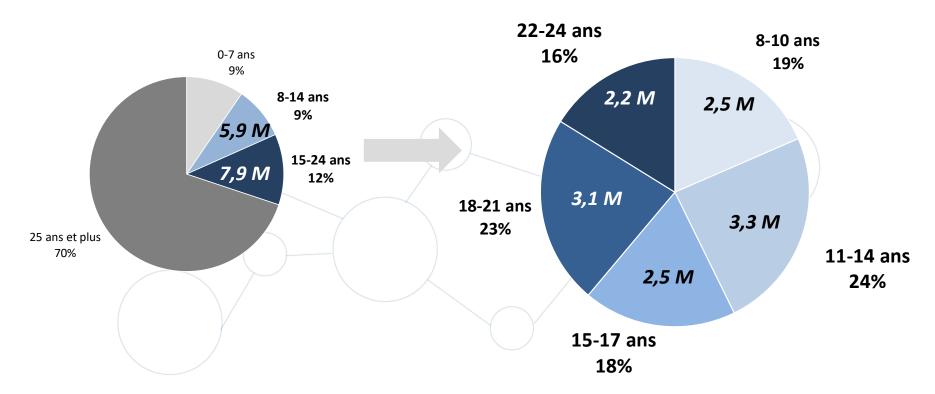
https://www.hadopi.fr/ressources/etudes





Les jeunes internautes : de qui parle-t-on ?

Répartition de la population française en 2017

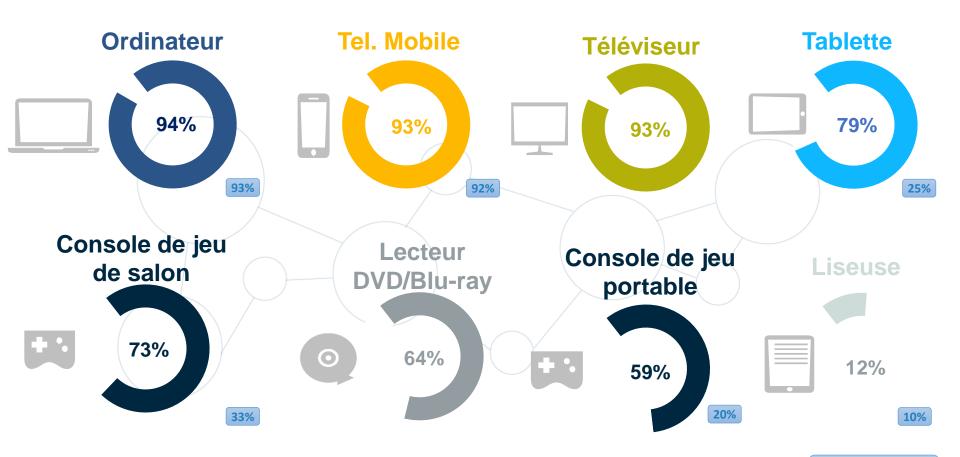


→ Les 8-24 ans : 13,8 millions d'individus, 21 % de la population

Région BRETAGNE



Les 8-14 ans vivent dans des foyers sur équipés...



Question: Au total dans votre foyer, pouvez-vous nous indiquer les équipements dont vous disposez et en état de fonctionner parmi ceux listés ci-dessous?

Base: Ensemble des internautes de 18 ans et plus parents d'enfants de 8 à 14 ans

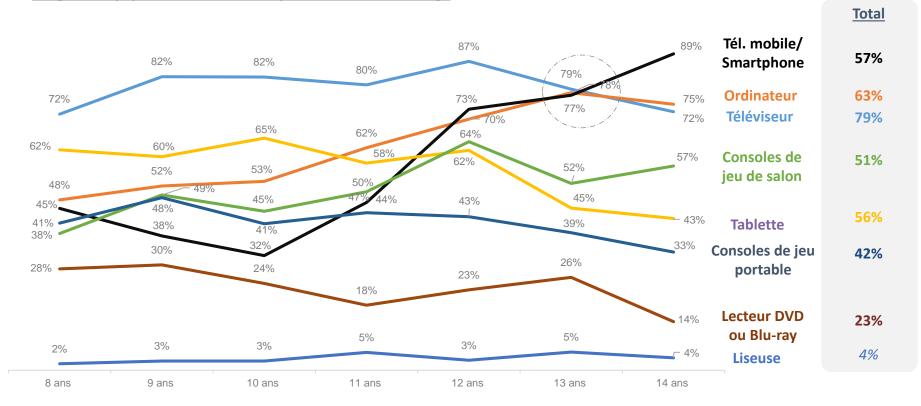
Rappel BU8
Base: Internautes 15+





...et s'équipent peu à peu en smartphone

Usage des équipements audiovisuels par les enfants selon l'âge



Question : Parmi ces équipements, lesquels utilises-tu régulièrement ? - Base : Ensemble des enfants internautes 8-14 ans (n=1506)

- → Âge moyen usage tél. mobile/Smartphone 11,7 ans
- → Age moyen possession: 12,4 ans

88 % des 15-24 ans disposent d'un smartphone

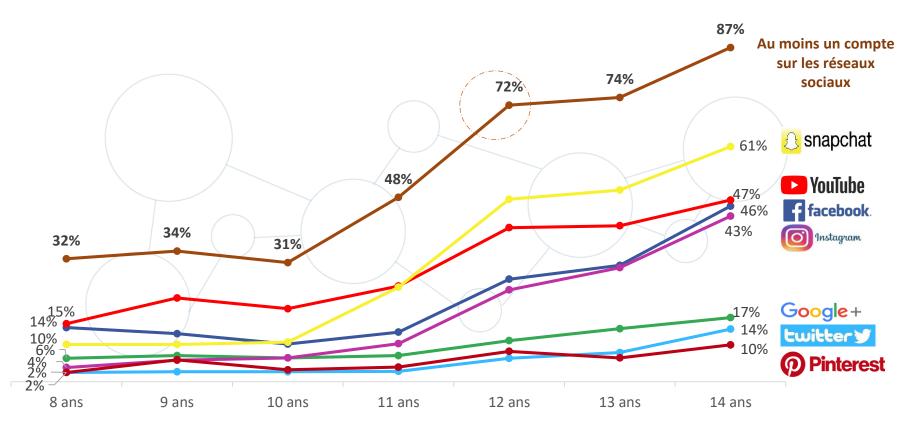
Sources: Hadopi, les pratiques culturelles des 8-14 ans / baromètre des usages 2018





L'inscription sur les réseaux sociaux progresse avec l'âge...

Inscription sur les réseaux sociaux selon l'âge



Question: Es-tu inscrit(e) sur les sites et réseaux sociaux suivants? Base: Ensemble des enfants internautes 8-14 ans (n=1506)





...et deviennent des usages massifs pour les 15-24 ans

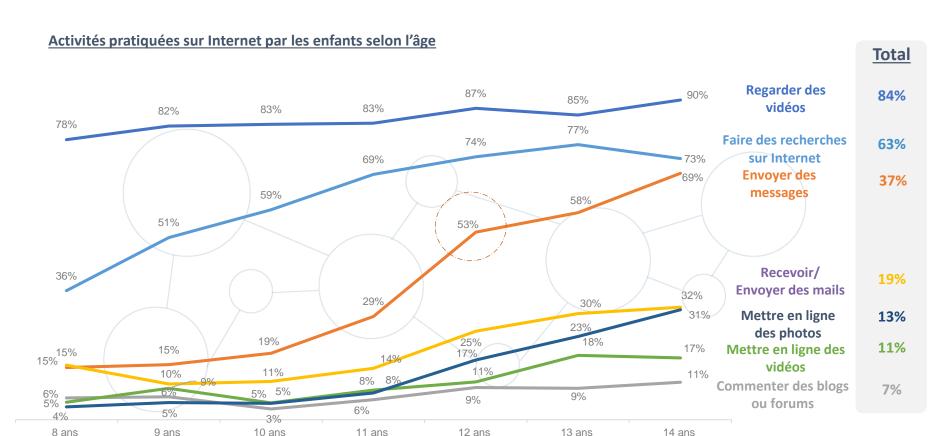
Taux d'inscription sur les réseaux sociaux / audience

· · · · · · · · · · · · · · · · · · ·		
	8-14 ans	15-24 ans
SnapChat	31%	73%
YouTube	30%	93%
facebook.	22%	90%
Instagram	18%	69%





Avec l'âge les activités en ligne des enfants se diversifient



Question : Parmi les activités suivantes lesquelles pratiques-tu sur Internet quel que soit l'écran (ordinateur, téléphone mobile ou tablette) ? Base : Ensemble des enfants internautes 8-14 ans (n=1506)

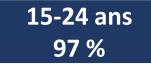




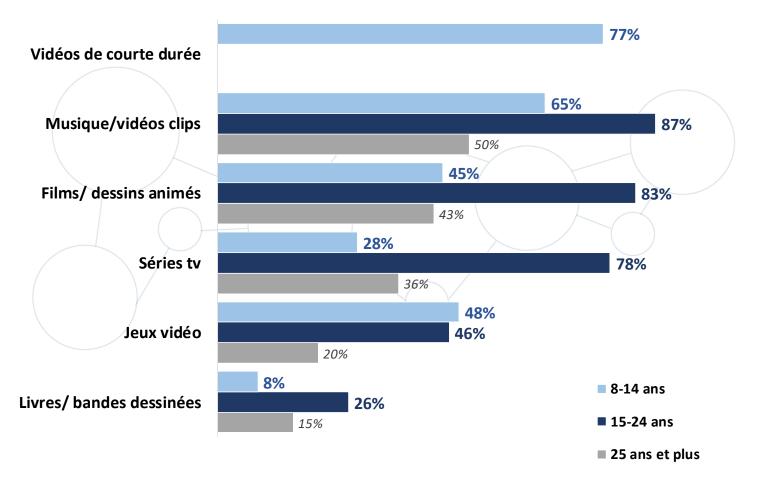
Des pratiques culturelles en ligne massives







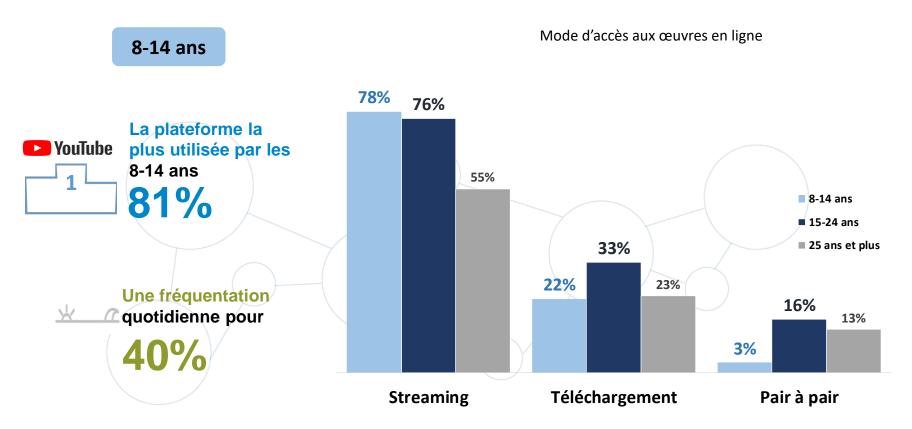
25 ans et plus 73 %







Les plateformes favorisent le streaming



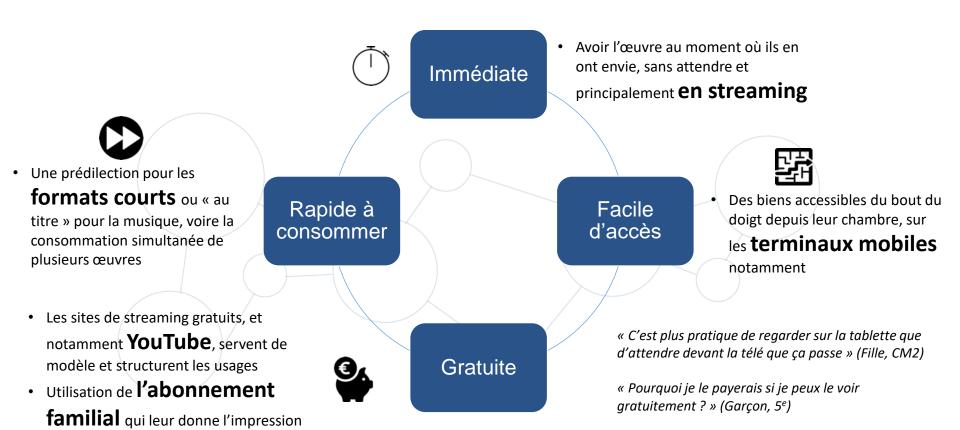
8-14 ans : mode d'accès général 15 - 24 ans et 25 ans et plus : mode d'accès utilisé au moins une fois par semaine





de ne pas payer (> CSP+)

Au final, un effet *smartphone* : l'ère de la *fast* culture pour les jeunes consommateurs



→ Des biens culturels pour la plupart dévalorisés pour les plus jeunes consommateurs (8-14 ans)

Source: Hadopi, les pratiques culturelles des 8-14 ans, étude quali, 2017





Une propension à payer pour des contenus en ligne qui évolue selon l'âge

La **perspective de payer pour <u>tous les biens culturels qu'ils consomment</u>** leur semble invraisemblable

Consommation d'une très grande quantité de biens culturels

Volonté de ne pas réduire leur pouvoir d'achat

Mais des nuances par tranche d'âge

LES ADOLESCENTS (15 à 18 ans)



LES JEUNES ADULTES (19 à 21 ans)



LES JEUNES ADULTES (22 à 24 ans)



Fiers, ils revendiquent leur agilité pour accéder aux contenus culturels sans payer.

Ils jugent « ringard » de payer pour consommer des biens culturels par ailleurs en libre accès Ils sont tiraillés entre leur habitude du tout gratuit et leur intérêt grandissant pour des abonnements par lassitude de la débrouille

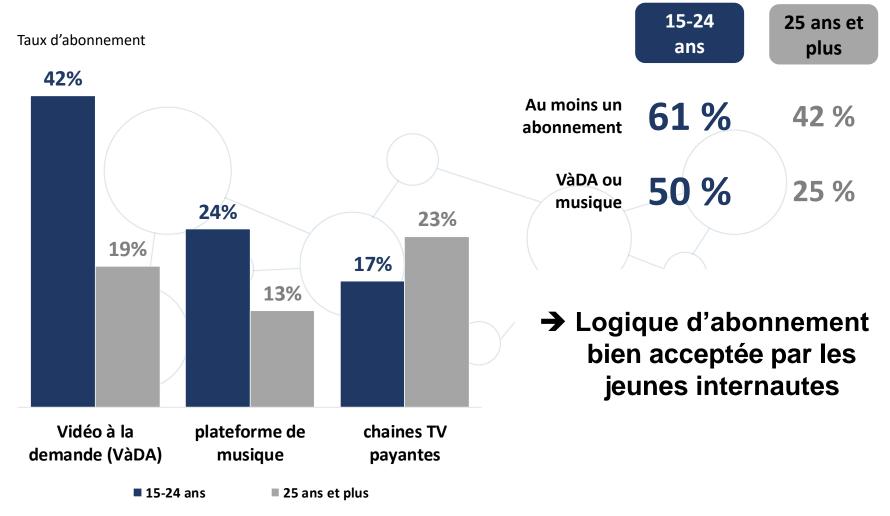
Ils **revendiquent également** leur habileté pour consommer gratuitement

Mais en parallèle, valorisent les plateformes licites et payantes qui proposent des services additionnels susceptibles d'enchanter leur expérience utilisateur

Région BRETAGNE



Une plus forte propension à payer des 15-24 ans





peu, voire pas de freins à enfreindre le respect des lois

1

Le frein moral de culpabilité éprouvée à ne pas respecter des droits d'auteur...

Est levé

- Par la conviction que leurs pratiques n'entravent pas le processus créatif
- Par un rejet de la stigmatisation de leur mode de consommation, jugé peu légitime
- Par transfert de la faute sur des tiers

2

Le frein pratique de complexification de l'accès aux contenus

Est contourné par l'instauration de gestes réflexes pour minimiser la gêne éprouvée

Est jugé négligeable par les plus jeunes parce que considéré comme une contrepartie acceptable de l'accès gratuit aux contenus culturels convoités

3

Les deux freins de risques

- de détérioration du matériel via virus, malwares etc. d'une part
- De sanction d'autre part

Tous deux sont relativisés à la faveur du temps et de l'expérience

Tous deux sont contournés via l'adoption de précautions d'usages et de stratégies de dissimulation et d'évitement





Une représentation dichotomique du droit d'auteur qui les induit en erreur

Les digital natives ont une conception des droits d'auteur particulière :

D'une part la CRÉATION

L'acte de créer par l'artiste, qui est valorisé, et ce d'autant plus:

- Qu'il est considéré dans son individualité (chanteur vs équipe de tournage d'un film)
- Qu'il est considéré comme un semblable : un(s) « monsieur / madame » tout le monde qui peine pour gagner sa vie ; qui « mérite » et a financièrement besoin que son travail soit rétribué

Et d'autre part LE CIRCUIT DE RÉTRIBUTION ÉCONOMIQUE

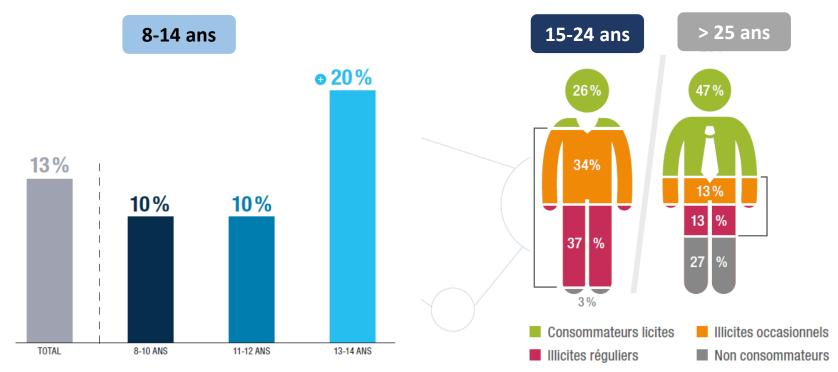
Les droits qui financent l'industrie sont jugés illégitimes et rejetés au motifs :

- D'un niveau de vie très élevé (producteur / financier/ maisons de disques très riches) qui contraste avec le niveau de vie des consommateurs
- D'une illégitimité perçue de ces acteurs à revendiquer la rétribution de la création produite par l'artiste





Les enjeux (1/2) : la lutte contre les usages illicites



- 32 % des enfants 8-14 ans n'ont jamais entendu parler de la différence entre sites licites et illicites
- Les enfants de parents aux pratiques illicites ont une probabilité trois plus élevée d'avoir des pratiques illicites

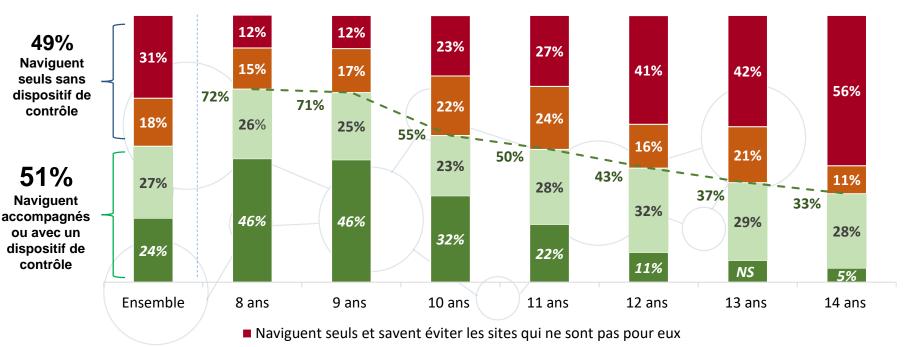




Les enjeux (2/2) : éducation des jeunes internautes



Encadrement de la navigation Internet des enfants



- Naviguent seuls mais uniquement sur les sites recommandés par les parents
- Naviguent seuls mais avec un dispositif de contrôle de navigation
- Ne naviguent jamais seuls

Question : Parmi les situations suivantes, laquelle correspond le plus à votre enfant ? Base : Ensemble des internautes de 18 ans et plus parents d'enfants de 8 à 14 ans



#conferencemarsouin2019



numérique et l'innovation

Hadopi

Merci de votre attention





















